

CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

INNOVATION QUALITY SERVICE



RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2019

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	4
LE MOT DU PRÉSIDENT	5
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	6
1. Présentation générale de l'activité.....	6
2. Historique et évolution de la Société	9
3. Organigramme	10
4. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	10
RAPPORT DE GESTION	11
1. Information sur les activités de la Société en 2019.....	11
2. Commentaires sur le compte de résultat 2019.....	11
3. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2019	12
4. Affectation du résultat	12
5. Information sur les dividendes	13
6. Recherche et développement, brevets et licences.....	13
7. Investissements, prises de participation et contrôle.....	13
8. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce	13
9. Actionnariat et cours de bourse	13
10. Programme de rachat d'actions	14
11. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.....	15
12. Informations sociales, environnementales et sociétales.....	16
13. Facteurs de risques	19

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..24

1.	Organes d'administration et de direction de la société.....	24
2.	Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux.....	27
2.	Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	33
3.	Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité	34

COMPTES ET ANNEXES.....36

1.	Date des dernières informations financières	36
2.	Comptes annuels au 31 décembre 2019.....	36
2.1.	Bilan actif.....	36
2.2.	Bilan passif.....	37
2.3.	Compte de résultat	38
2.4.	Tableau de financement.....	39
2.5.	Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices 40	
2.6.	Annexe aux comptes annuels	41

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ..46

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....49

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 50

Documents accessibles au public50

Calendrier de communication financière50

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 11 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Alfortville,

Le 30 avril 2020

Le Président du Conseil d'Administration

Ming Lun Sung

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires,

Nous avons entamé en 2018 le virage stratégique vers les activités de Mobilité Électrique. 2019 a été la première année où nos énergies ont été mobilisées sur ce secteur. Ayant cessé certaines activités, le chiffre d'affaires 2019 s'en est retrouvé impacté, en baisse significative par rapport à l'exercice précédent, cette baisse ayant comme contrepartie une amélioration du taux de marge. L'année 2019 a également été l'année de la clarification de la législation relative à la mobilité électrique. Pendant ce temps, nous avons continué à investir, tant en développement produits (design, outillages, software...) qu'en ressources humaines avec notamment la création de quelques postes clés.

Nous avons entamé l'année 2020 avec un carnet de commandes intéressant que nous avons partiellement livré au premier trimestre 2020 et dont nous livrerons le solde sans trop de décalage.

Pour autant, nous avons suspendu le lancement de notre offre de service de mobilité destiné aux entreprises que nous avons programmée avant l'été à un moment plus opportun que nous définirons dans les prochaines semaines.

Le marché de la micro-mobilité électrique va continuer à se développer, et les regrettables événements de la crise sanitaire que nous vivons pourraient conduire à une accélération de l'utilisation de moyens de « mobilités douces » aussi bien par le plébiscite des utilisateurs qu'en conséquence des incitations et aménagements des espaces par les autorités nationales et locales.

Nous sommes armés pour réussir sur ce marché ; et nous devons continuer à investir pour positionner durablement notre marque yeeep.me parmi les leaders avec toujours plus d'innovations au service des utilisateurs, de la qualité et d'un monde meilleur en termes d'impact écologique.

M. Sung Ming Lun
Président directeur général

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1. Présentation générale de l'activité

Créée en 1995, CIBOX Inter@ctive est une entreprise française spécialisée dans le développement informatique.

Au cours des années, la Société a acquis une grande expérience en matière d'électronique et propose à ce jour une gamme de produits innovants.

L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé auprès de la distribution, spécialisée et généraliste, en France et à l'international. Elle est également présente auprès des « pure players » du e-commerce.

CIBOX est depuis quelques années spécialisée dans le design et la conception de produits technologiques conviviaux sur différents marchés. CIBOX s'est donnée pour mission de rendre ces technologies accessibles au plus grand nombre.

CIBOX a proposé des gammes de produits dans plusieurs secteurs. Mais aujourd'hui et pour demain, c'est dans le secteur des transporteurs de mobilité électrique que l'entreprise compte se positionner fortement et durablement en concevant des produits adaptés au quotidien des utilisateurs, des produits de qualité, et en intégrant au mieux les composants visant à contribuer à un meilleur environnement, tant sur la durabilité des produits que les matériaux utilisés ainsi que les étapes du cycle de fabrication jusqu'à la fin de vie du produit.

La Société s'est également donnée pour mission de se développer à l'International sur ce secteur.

L'entreprise possède 3 marques actives : CIBOX, Scooty et yeep.me.

1.1. Mobilité électrique

Un marché dynamique à long terme

C'est le marché le plus stratégique pour l'entreprise. L'activité de mobilité constitue le premier axe de développement de Cibox. Le marché de la micro-mobilité en France est en pleine expansion, avec un marché en croissance de 25% en 2019, estimé à 287 millions d'euros¹. Sur ce marché, les ventes de trottinettes électriques ont progressé de 105% en volume, illustrant la mutation de ce marché d'une activité de loisir vers la mobilité urbaine.

CIBOX se positionne en particulier sur la mobilité urbaine, à travers la commercialisation de trottinettes électriques, notamment sous les marques Scooty et yeep.me. Une étude menée par l'Observatoire de la Mobilité précise que « la trottinette électrique est devenue l'emblème et le référent de la micro-mobilité en 2019 ».

Sur le marché de la micro-mobilité, CIBOX propose plusieurs modèles et va développer son offre :

- principalement et en priorité sur les trottinettes électriques ;
- cette offre est complétée par des vélos à assistance électrique (notamment pliants pour la ville) ;
- mais CIBOX envisage également de s'ouvrir à d'autres formes de mobilité telles que les skateboards électriques ou autres formats encore à l'étude.

Entre 1 et 1,5 km, la marche (10 à 20 min) est une bonne solution, aussi bien en praticité que pour la santé. CIBOX souhaite apporter une solution pratique et fiable aux consommateurs pour leurs trajets de 1,5 à 5 km ; pour aller du domicile au travail, pour se rendre au lycée, à l'université, pour les activités extra-scolaires, pour ceux qui commutent et qui vont donc allier une trottinette électrique avec les transports en commun. 50% des français travaillant sur des pôles urbains habitent à moins de 5,8km de leur lieu de travail (7,9km en national). Ils constituent avec les étudiants, lycéens, collégiens notre marché principal.

¹ Baromètre 2019 Fédération FP2M / Smart Mobility Lab du 29 avril 2020 (pour toutes les informations marché de ce paragraphe)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société souhaite proposer avec l'offre de trottinettes électriques :

- une alternative abordable à la voiture ;
- un complément idéal au métro, bus, train pour ceux qui ont régulièrement 20 à 30 minutes de marche en plus de leur temps de transport ;
- une solution moins encombrante que le vélo (électrique ou non).

Ces produits feront gagner du temps, de 30 minutes à 1 heure par jour. Ils ont un impact sur l'environnement moindre que la voiture, et ils sont plus économiques à l'utilisation.

Les usagers en ont besoin. L'investissement et le coût d'entretien est minime comparé à la voiture. Il est anticipé que les entreprises investiront également pour le bien-être et la sécurité de leurs salariés.

Le triptyque de différenciation de CIBOX sur le marché des NVEI agit de façon vertueuse en innovation, qualité et service.

Par ailleurs, CIBOX possède son propre centre de réparation. Cette expérience permet d'améliorer les produits en continu et en lien direct avec nos partenaires industriels.

Forte de son expérience en après-vente et au constat des casses des utilisateurs perdant le contrôle de leurs gyropodes, et soucieuse de toujours apporter une meilleure expérience, l'entreprise a lancé des modèles dotés d'un châssis résistant à des chocs importants.

L'offre Cibox

Déjà reconnu comme un acteur majeur de la mobilité électrique, notamment par sa participation aux travaux de normalisation des NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels) au sein de l'AFNOR, CIBOX tire profit de l'évolution d'un marché autrefois friand de produits de loisirs (gyropodes, hoverboards...) mais aujourd'hui intéressé par des véritables solutions de mobilités (trottinettes électriques).

CIBOX commercialise ses produits sous ses marques yeep.me et Scooty tout en fabricant également pour d'autres marques dont des marques distributeurs.



scooty



La marque **Scooty** est ainsi commercialisée dans plusieurs enseignes de la grande distribution.

CIBOX a lancé en 2019 sa nouvelle marque **yeeep.me** qui se veut « Lifestyle » car sympa à utiliser tous les jours et permettant aux usagers de contribuer humblement à leur échelle à un monde un peu meilleur. Les produits de cette marque sont revendus en ligne et auprès de revendeurs spécialisés.

Plusieurs modèles de trottinettes électriques et un vélo électrique ont été mis sur le marché ainsi que des accessoires, notamment des casques et sacs à dos.

Les produits proposés offrent :

- **Confort** : moteurs puissants pour circuler en toute circonstance, autonomie (jusqu'à 50km) ;
- **Sécurité** : dotés de véritables freins mécaniques, avertisseurs, feux de route et feux de stop ;
- **Durabilité** : châssis renforcé pour supporter des utilisateurs jusqu'à 120kg, produits et batteries garantis 2 ans ;
- **Respect de l'environnement** : batteries traitées et recyclées en fin de vie auprès de notre partenaire spécialisé, tutoriels pour entretenir et réparer soit même.

Tous les produits font également l'objet d'une qualité de service engageante tant sous garantie que pour les opérations d'entretien ; en direct auprès de notre atelier ou auprès de nos revendeurs spécialisés.

Enfin, CIBOX a présenté au CES de Las Vegas en janvier 2019 le concept de l'offre de service **me²**, *mobilité électrique en entreprise*, service de trottinette partagée à destination des entreprises pour leurs équipes et clients, qui sera lancée en 2020 en France.

Avec cette offre CIBOX propose un package « clé en main » comprenant :

- Une flotte de trottinettes **yeeep.me** intégrant un module de communication, GPS ;
- Une interface web pour l'entreprise afin qu'elle puisse gérer son parc, les utilisateurs et les droits ;
- Une application pour les utilisateurs afin qu'ils réservent, empruntent et restituent sur les sites de l'entreprise la trottinette ;
- Un service tout compris : paramétrage, livraison, hotline, service d'échange en cas de casse et assurances RC pour les utilisateurs...

Contre un loyer mensuel, l'entreprise cliente pourra mettre ces trottinettes à disposition de ses équipes et/ou de ses clients.

CIBOX vise avec cette offre les entreprises ayant des sites de 10 à 1000 personnes, et pouvant accueillir un parc de 5 à 100 trottinettes. Elle est d'autant plus pertinente dans le contexte de crise sanitaire où beaucoup d'entreprises cherchent à limiter les trajets en transports en commun de leurs collaborateurs.

1.2. Solutions de stockage personnel

Avec la part dominante des téléphones sous Android, les capteurs photos/vidéos toujours plus grands nécessitant toujours plus de mémoire, l'activité des produits de stockage personnel demeure importante sur le marché et propose un potentiel de croissance intéressant pour CIBOX.

Par ailleurs, même si les solutions de cloud se démocratisent, le tout digital – à l'école, au travail multiplie les occasions de transfert d'échange et de sauvegarde des données.

CIBOX continue de recentrer sa position sur le marché du **stockage personnel** avec un développement des ventes des produits de technologie SSD (Solid State Drive), technologie plus performance, plus solide, moins encombrante et adaptée au contexte de mobilité. CIBOX propose ainsi une gamme resserrée de produits de commodités proposant un excellent rapport qualité-prix. Les cartes mémoires sont désormais garanties 10 ans et les clés USB 5 ans. Mais la Société propose également des dessins élégants, compacts et des solutions de stockage performantes telles que les disques SSD externes 4 à 10 plus rapides que les disques durs classiques.

1.3. Répartition des principales activités

Les activités de la Société se répartissent entre :

	2019	2018	2017	2016
Stockage	51,3%	39,4%	35,4%	47,30%
Smartphones	0,2%	36,1%	44,2%	42,20%
Mobilité électrique	48,5%	24,5%	20,4%	10,50%

La répartition des revenus par marchés géographiques est la suivante :

	2019	2018	2017	2016
France	71%	52%	63%	64%
Export	29%	48%	37%	36%

1.4. Stratégie de distribution

La stratégie de l'entreprise consiste à vouloir atteindre plus de clients en élargissant la distribution par la croissance :

- du nombre de points de vente physique, notamment de revendeurs spécialisés en mobilité capables de prodiguer conseils avant-vente pour proposer le produit adapté au profil du client et en après-vente pour apporter un premier niveau de service (petit entretien, fournitures de pièces détachées...);
- du nombre de visiteurs/acheteurs des sites de e-commerce.

L'entreprise visera donc à développer sa présence tant sur le physique que sur le e-commerce mais également à se rapprocher du client final. La marque **yeep.me** fait l'objet d'une commercialisation via des revendeurs spécialisés et d'une commercialisation en vente directe via internet.

Les ventes de la société sont effectuées auprès de clients français, majoritairement des enseignes de la grande distribution, mais aussi sur les marchés export.

A la date du présent Rapport Annuel Financier, les ventes à l'export concernent principalement des ventes de produits de mobilité (NVEI) à des centrales d'achat d'enseignes internationales en Asie.

2. Historique et évolution de la Société

CIBOX a été l'un des pionniers de démocratisation de l'Internet en France, en devenant l'un des tous premiers opérateurs de télécommunications Internet (transit IP) offrant, associés aux terminaux connectés, des services de connectivité haut débit.

C'est en **1995** que naissent la marque d'ordinateurs personnels CIBOX ainsi que la Société du même nom qui les conçoit et les commercialise.

En juin **1996**, la société CIBOX-LCI est admise sur le marché hors cote ; puis en juin **1999** sur le marché libre OTC.

Ainsi en **1999**, CIBOX qui assemble ses ordinateurs en France se positionne comme le 1er constructeur français de micro-ordinateurs personnels. La marque est distribuée par la quasi-totalité des distributeurs et développe des campagnes marketing importantes et innovantes comme le premier ordinateur vendu avec un accès à internet au prix de 1990 francs.

En **2003**, le marché du PC ayant migré vers les ordinateurs portables et une production en Asie, CIBOX entame sa 2^{ème} vie dans le secteur des périphériques informatiques avec l'arrivée au capital et la prise de participation majoritaire de la société BTC (Behaviour Tech Computer Pan European BV).

La Société réalisera pendant ces années l'essentiel de son activité avec des produits fournis par BTC : périphériques de saisie (claviers, souris, webcam) ainsi que des moniteurs LCD et lecteurs optiques (CD et DVD).

PRESENTATION DE LA SOCIETE

En **2009**, la Société se recentre sur des produits électroniques grand public autour du monde de la vidéo et du stockage tels que les clés USB, les disques durs externes, disques durs multimédia et mini ordinateurs portables.

En **2010**, CIBOX se lance sur le marché des tablettes.

En **2013**, BTC Corporation, la société mère Taïwanaise de BTC European BV, société hollandaise et principal actionnaire de CIBOX, continue de céder ses titres jusqu'à ne plus détenir de titres de la société.

En **2015**, CIBOX élargit sensiblement son offre de produits en proposant des smartphones, des objets connectés

En **2016**, une nouvelle activité est créée dans le secteur de la mobilité. Les transporteurs individuels doivent répondre à des nouveaux besoins en matière de déplacement, moins coûteux en énergie fossile. Ils visent à substituer aux véhicules terrestres à moteurs pour des déplacements courts en agglomération. CIBOX est présent sur ce marché en commercialisant des gyropodes et des trottinettes électriques. Ils répondent notamment à un souci de diminution des émissions de CO₂ et de pollution atmosphérique.

La marque Scooty est lancée en exclusivité chez Darty proposant gyropodes, draisienne électrique et trottinettes électriques.

En **2019**, CIBOX lance la marque yeeep.me, une marque de micro-mobilité électrique proposant une expérience client adaptée à chaque usage, avec un engagement important en matière de qualité de produits et de service.

3. Organigramme

La Société ne détient aucune filiale.

4. Propriétés immobilières, usines et équipements

La Société ne détient aucun actif immobilier. Elle est locataire de son siège social - situé 17 allée Jean-Baptiste Preux à Alfortville (94140) - auquel est rattaché un entrepôt ainsi qu'un centre de réparation. Cibox dispose par ailleurs de l'usage d'un second entrepôt dont la gestion est effectuée par un prestataire logistique. L'outillage industriel de l'entreprise s'élève à 619 K€ en valeur brute au 31 décembre 2019 et comprend essentiellement à l'équipement du centre de réparation.

RAPPORT DE GESTION

1. Information sur les activités de la Société en 2019

L'année 2019 a été pour Cibox l'année d'une nouvelle ère en termes de marchés et d'orientations stratégiques, les deux principales orientations poursuivies sont :

- Le focus sur le marché de la micro-mobilité électrique qui se veut être un marché d'avenir et permettant de développer nos activités avec une meilleure rentabilité, notamment grâce à des produits à plus forte valeur ajoutée comme ceux de la marque yeeep.me, moins en concurrence avec les produits de marque distributeur ou autre produits premier prix, tout en maintenant une relation la plus proche et la plus directe possible avec les utilisateurs.
- La recherche de plus de récurrence dans l'activité de l'entreprise, avec la recherche de plus de référencement en « permanent » dans les enseignes tant sur le digital que la distribution offline, les produits à valeur ajoutée ayant besoin de conseil et de démonstration ;

Après de premières livraisons tests en début d'année auprès d'une sélection de revendeurs, la marque yeeep.me a été officiellement lancée en Novembre 2019. Les produits yeeep.me se veulent des produits durables et écoresponsables adaptés à tous les usages, et notamment les usages du quotidien. La gamme yeeep.me regroupe désormais cinq trottinettes électriques, un vélo électrique, ainsi un choix d'accessoires pour le quotidien. La gamme est vendue en ligne et dans un réseau de revendeurs spécialisés de petites et grandes surfaces.

Au cours du salon du CES 2019, nous avons présenté l'offre me2, offre « clé en main » destinée principalement aux entreprises à usage de leurs salariés pour des sites de 10 à 1000 personnes. Cela a nous permis de recueillir des premières impressions sur le service et l'offre afin de peaufiner la solution et les développements pour répondre mieux aux attentes ainsi qu'à d'autres cas d'usage dans les services et les loisirs. Ces ajustements de développements produits tant hardware que software ont été opérés sur deuxième partie de 2019 et en ce début d'année 2020.

En fin d'année, la législation sur les nouvelles mobilités a été clarifiée en France, tant par les décrets portant sur le code de la route autorisant désormais officiellement les trottinettes électriques sur la voie publique que par le vote de la loi d'orientation des mobilités, loi publiée le 26 décembre 2019.

Par ailleurs, en 2019, nous avons stoppé la commercialisation de notre gamme de smartphones, dont les marges étaient insuffisantes à nos attentes.

2. Commentaires sur le compte de résultat 2019

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 7 024 K€, soit une évolution de - 37,5% par rapport à celui de 2018. Cette baisse provient principalement du quasi-arrêt des ventes de smartphones et dans une moindre mesure par la baisse des ventes de la catégorie Stockage.

Les ventes de la catégorie mobilité électrique ont représenté 48% du chiffre d'affaires de Cibox en 2019 (25 % en 2018), en croissance de 21% par rapport à l'exercice précédent, en lien avec les nouvelles orientations stratégiques de la Société.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la marge brute s'élève à 1 776 K€ et représente 25,3% du chiffre d'affaires en 2019 (16,5% en 2018), en lien avec l'évolution des activités.

Le résultat d'exploitation 2019 est une perte de 162 K€ contre un résultat nul au titre de l'année précédente, cette diminution provenant de la baisse en valeur de la marge brute et d'une augmentation des charges de personnel, Cibox ayant continué d'investir dans ses équipes de développement produits, sa force commerciale.

Le résultat financier s'élève à 193 K€ contre 135 K€ en 2018., le résultat 2019 provenant essentiellement d'une reprise sur provision sur titres. Le résultat exceptionnel est une perte de 25 K€.

Compte-tenu des éléments précédents, le résultat net est un bénéfice de 6 K€ contre une perte de 52 K€ en 2018.

3. Trésorerie, financement et capitaux au 31 décembre 2019

3.1. Informations simplifiées sur les capitaux propres de la Société

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4 679 K€ à la fin de l'année 2019, en progression de 1 006 K€, cette hausse provenant pour l'essentiel de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2019. Sur les exercices 2017 et 2018, la variation des capitaux propres est intégralement expliquée par le résultat de l'exercice.

L'évolution détaillée des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2017, 2018 et 2019 est décrite dans les comptes annuels (note 4.6).

3.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, le poste du bilan « Disponibilités et valeurs mobilières de placement », qui s'élève à 1 925 K€, se décompose comme suit :

- Disponibilités : 935 K€ ;
- Valeurs mobilières de placement : titres de la société DMS pour 426 K€, soit une valeur brute de 911 K€ que vient diminuer une provision de 485 milliers d'euros ;
- Titres auto-détenus : 564 K€.

3.3. Flux de trésorerie

Des tableaux de financement sur les deux derniers exercices, figurant page 39 du Rapport Annuel Financier, présentent les flux de trésorerie.

Sur l'exercice 2019, la variation de trésorerie négative de -358 K€ s'explique par des flux utilisés par l'exploitation à hauteur de -888 K€, par des flux utilisés par les acquisitions nettes d'immobilisations de -373 K€ et à hauteur de 903 K€ par les flux de financement, provenant essentiellement d'une augmentation de capital.

Sur l'exercice 2018, la variation de trésorerie négative de -647 K€ s'explique par des flux générés par l'exploitation à hauteur de 396 K€, par des flux générés par les cessions nettes d'immobilisations de 37 K€ et à hauteur de -1 080 K€ par les flux de financement, provenant des flux financiers du contrat de financement des créances commerciales.

Sur l'exercice 2017, la variation de trésorerie positive de 743 K€ s'explique à hauteur de -1 041 K€ par les flux utilisés par l'exploitation, à hauteur de -212 K€ par les investissements et à hauteur de 1 996 K€ par les flux de financement, à la suite de la mise en place d'un contrat de financement de créances commerciales.

3.4. Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société a mis en place en 2017 un contrat de financement de créances commerciales qu'elle utilise sur l'essentiel de son portefeuille client. Sa rémunération se décompose d'une commission de cession calculée selon un pourcentage du chiffre d'affaires cédé, et d'une commission de financement indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie en euros, et sur le Libor 3 mois USD pour la partie en dollars américains.

3.5. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

4. Affectation du résultat

Le conseil d'administration, dans sa séance du 22 avril 2020, a proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au compte report à nouveau dans son intégralité.

5. Information sur les dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices.

6. Recherche et développement, brevets et licences

A ce jour, la Société ne participe à aucune activité de recherche et développement et ne possède aucun brevet.

7. Investissements, prises de participation et contrôle

Néant.

8. Conventions visées à l'article L.225.38 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'à ce jour la société n'est signataire d'aucune convention visée à l'article L225.38 du Code de Commerce.

9. Actionnariat et cours de bourse

Le cours de bourse a évolué en 2019 de la manière suivante :

Cours au 31 décembre 2019 : 0,141 €

Variation entre le 1/01/2019 et le 31/12/2019 : 33%

Cours le plus haut : 0,145 €

Cours le plus bas : 0,078 €

A la date du 31 mars 2020, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exerçables	théoriques*	exerçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	6,58	14 834 298	14 834 298	12,34	12,93
M. Paul Georges Lebre	5 939 299	5,27	5 939 299	5 939 299	4,94	5,18
M. Laurent Balian	6 640 800	5,89	6 640 800	6 640 800	5,52	5,79
Total concert	19 997 248	17,74	27 414 397	27 414 397	20,80	23,89
Foch Partners	10 976 948	9,74	10 976 948	10 976 948	9,13	9,57
CXM	2 984 439	2,65	2 984 439	2 984 439	2,48	2,60
Autres actionnaires	73 247 157	64,98	73 361 083	73 361 083	61,00	63,94
Auto-détention	5 521 948	4,90	5 521 948	0	4,59	
Total	112 727 740	100,00	120 258 815	114 736 867	100,00	100,00

* au sens de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF

Au 31 décembre 2019, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de CIBOX étaient répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			théoriques*	exerçables	théoriques*	exerçables
M. Ming Lun Sung	7 417 149	6,58	7 417 150	7 417 150	6,57	6,91
M. Paul Georges Lebre	5 939 299	5,27	5 939 299	5 939 299	5,26	5,53
M. Laurent Balian	6 640 800	5,89	6 640 800	6 640 800	5,89	6,19
Total concert	19 997 248	17,74	19 997 249	19 997 249	17,72	18,63
Foch Partners	10 976 948	9,74	10 976 948	10 976 948	9,73	10,23
CXM	2 984 439	2,65	2 984 439	2 984 439	2,64	2,78
Autres actionnaires	73 247 157	64,98	73 362 200	73 362 200	65,01	68,36
Auto-détention	5 521 948	4,90	5 521 948	0	4,89	0
Total	112 727 740	100,00	112 842 784	107 320 836	100,00	100,00

10. Programme de rachat d'actions

A la date du Rapport Annuel Financier, CIBOX détient 5 521 948 actions propres, représentant 4,90% du capital social. Ces actions ont été acquises antérieurement à l'adoption de l'autorisation du programme de rachat par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2018.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2018 a autorisé (8ème résolution), pour une durée de 18 mois (soit jusqu'au 15 décembre 2019), le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, au prix maximal de 0,40 euro par action, hors frais d'acquisition, dans la limite de 10% du capital social. Cette autorisation annulait et remplaçait une précédente autorisation du 30 juin 2016 qui avait été renouvelée en des termes identiques par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 juin 2017.

Les différents objectifs de ce programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2018 étaient les suivants :

- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Céder ou attribuer des actions et/ou consentir des options d'achat d'actions aux salariés et dirigeants de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
- Permettre la réalisation d'investissements dans le cadre d'opération de croissance externe ;
- Satisfaire aux obligations découlant des titres de créance donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
- Procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires ;
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi, la réglementation ou l'AMF.

A la date du présent Rapport Annuel Financier, la Société n'a acquis aucune action propre dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2018, le conseil d'administration n'ayant pas mis en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale.

Il n'y a pas eu de transaction au titre de l'année 2019.

11. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

11.1. L'activité de micro-mobilité

Avec une législation clarifiée fin 2019 et le développement croissant de l'appétence pour les nouvelles mobilités douces de la part des utilisateurs, le marché devrait poursuivre sa croissance. Dans ce contexte porteur et grâce aux investissements importants en développement produit (hardware et software), les perspectives pour 2020 sont bonnes et devraient se traduire par une progression significative de l'activité de mobilité pour CIBOX.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier trimestre 2020 s'est élevé à 4 419 K€, en hausse de 270% par rapport à 2019, la progression des ventes provenant de l'activité Mobilité.

11.2. Crise sanitaire Covid-19

Face à la crise sanitaire du coronavirus, Cibox a mis en place un plan d'action permettant la poursuite de ses activités durant la crise, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses collaborateurs et de leurs proches. Malgré ce contexte peu favorable, Cibox poursuit les livraisons à ses clients, livraisons parfois décalées, compte-tenu d'entrepôts en activité réduite ou bien réorientés autour des biens de première nécessité.

Bien que la quasi-totalité des produits vendus soit fabriquée en Asie, une grande partie des produits destinés à être livrés au 1er semestre 2020 a été produite et expédiée avant la période d'expansion du coronavirus. Par ailleurs, les partenaires industriels de Cibox situés en Asie retrouvent progressivement une capacité de production proche d'un niveau normal.

Sur le plan commercial, le carnet de commandes n'a pas subi, à la date du Rapport Annuel Financier, d'annulations. Tout en restant prudente, l'entreprise prépare la sortie de crise et la reprise de la consommation, notamment en matière de développement produit et de développement commercial.

Concernant les produits, des nouveautés et évolutions seront lancées pour la saison (juin à octobre), et notamment une trottinette dotée d'un équipement ultra-complet et disposant d'une autonomie de 30 km, qui sera vendue à moins de 400 € TTC en prix public.

La commercialisation de l'offre me2 prévue avant l'été, a été provisoirement suspendue et reportée à une date plus favorable. Cet axe de développement demeure une priorité stratégique pour Cibox qui reste persuadée de la pertinence de cette offre, notamment dans un contexte de sortie de crise où les déplacements individuels en mobilité douce pourraient être privilégiés.

D'un point de vue financier, afin de préserver sa trésorerie dans un contexte incertain, Cibox a souscrit un prêt garanti par l'État à hauteur de 1 700 K€ en avril 2020.

12. Informations sociales, environnementales et sociétales

12.1. Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe :

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	Date du Rapport Annuel Financier
Effectif des salariés (temps complet)	6,5	9	12	14
Nombre de femmes (temps complet)	3,5	4	4	4
Nombre d'hommes (temps complet)	3	5	8	10

12.2. Organisation du travail

La Société applique un régime de 35 heures par semaine. L'emploi à temps partiel est aménagé quand un (ou une) salarié(e) le souhaite. La Société n'a constaté aucun absentéisme significatif dans l'effectif au cours de l'exercice 2019 et à la date du Rapport Annuel Financier.

Dans le contexte de la crise sanitaire intervenue début 2020, la Société a développé les mesures de télétravail et a eu recours à des mesures de chômage partiel à compter de mi-mars 2020.

12.3. Relations sociales

Compte tenu de l'effectif de la Société, les procédures de dialogue social, d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci suivent la voie d'une communication directe entre la direction de la Société et le personnel.

12.4. Santé et sécurité

La Société respecte les obligations légales en matière de santé du personnel et prend des mesures nécessaires pour la sécurité de celui-ci sur le lieu de travail. Les installations de sécurité sont également révisées par des tiers habilités.

La Société n'a constaté aucun accident du travail ni maladie professionnelle en 2019 et à la date du Rapport Annuel Financier.

12.5. Formation

La Société accueille favorablement toute demande de formation quand un salarié le sollicite mais n'a pas mis en place de plan de formation spécifique compte tenu du faible effectif.

Aucune demande de formation de salarié n'a été reçue en 2019 et à la date du Rapport Annuel Financier.

12.6. Égalité de traitement

Compte tenu de l'effectif de la Société qui ne comprend qu'une seule personne par poste de responsabilité, on ne constate pas d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de sa taille et de son organisation, la Société n'est pas en mesure de mettre en place des politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

La Société est sensible à la lutte contre les discriminations en recrutant du personnel de nationalités différentes.

12.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Malgré son faible effectif, le personnel de la Société est totalement libre de s'organiser en association et bénéficie du droit de négociation collective dans le strict respect des obligations légales.

L'affectation d'un salarié à un poste particulier se fait sur la seule base des critères professionnels.

Les salariés sont totalement libres d'accepter ou de refuser un poste proposé par la Société.

La Société n'emploie pas d'enfant.

12.8. Politique générale en matière environnementale

La Société n'a aucune activité dans la transformation de matières et génératrice d'éléments polluants visés par les dispositions légales en matière environnementale. La Société reste consciente et est sensible aux questions en la matière et fait tous les efforts possibles pour réduire la consommation d'énergie dans son activité.

Néanmoins, la société a signé avec le groupe Veolia (via une de ses filiales spécialisées) un accord pour la récupération, le démantèlement et le traitement en recyclage des batteries usagées. Cet engagement faisant partie des engagements de la marque yeeep.me est également appliqué à l'ensemble des produits commercialisés sous les marques de CIBOX en micro mobilité électrique.

Afin de diminuer également, l'impact environnemental du transport lié l'activité de réparation, l'entreprise a mis en place pour les produits de la marque yeeep.me un ensemble de tutoriels afin de permettre aux utilisateurs de réparer et entretenir eux-mêmes leurs produits en se procurant les pièces détachées directement en ligne.

La Société n'utilise aucun équipement polluant de transformation de matière.

La sensibilisation du personnel aux questions environnementales se fait quotidiennement par des actes et mesures en matière d'économie d'énergie.

L'activité de la Société n'est pas de nature à générer d'éventuels risques écologiques. Aucune provision n'a été estimée nécessaire à ce titre dans les comptes de la Société.

12.9. Pollution et gestion des déchets

L'activité de la Société ne génère pas de rejet dans l'air, l'eau et le sol. Elle n'entraîne pas de niveaux sonores particuliers.

Les emballages en carton ou en bois sont réutilisés ou envoyés aux organismes spécialisés pour leur recyclage. Il en est de même des batteries qui sont recyclées, le cas échéant, à travers une filière dédiée.

12.10. Utilisation durable des ressources

L'activité de la Société ne consomme pas d'eau. Les salariés sont sensibilisés aux économies d'eau. L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières.

La Société n'utilise aucun équipement de transformation de matière et consommatrice importante d'énergie. Elle est également très sensible à sa consommation d'électricité et de chauffage.

12.11. Changement climatique

La Société n'a aucune activité fortement consommatrice d'énergie. Les déplacements des employés dans le cadre de son activité sont limités au strict nécessaire.

La Société n'est pas exposée de façon particulière aux conséquences du changement climatique. Cependant, de par son activité de mobilité électrique, la Société contribue à la lutte contre le changement climatique, en proposant à ses clients des produits de mobilité douce permettant dans bien des usages une alternative à la voiture.

12.12. Protection de la biodiversité

La nature de l'activité de la Société n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.

12.13. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

La taille de la Société et la nature de son activité n'ont pas donné l'occasion de contributions particulières dans la coopération avec les collectivités et populations locales.

12.14. Relations avec les associations (insertion, défense des consommateurs, environnement)

La direction de la Société se tient à la disposition de ces organismes et répond à leur sollicitation dans la mesure permise par l'organisation et le fonctionnement normal de l'entreprise.

12.15. Sous-traitance et fournisseurs

Des visites régulières sont effectuées par la Société et leurs clients de la Grande Distribution dans les usines de fabrication en Chine.

La Société ne recourt à aucun sous-traitant.

12.16. Loyauté des pratiques

i. Actions engagées pour prévenir la corruption :

Les relations avec les fournisseurs clés sont systématiquement placées sous la responsabilité exclusive de la Direction. Afin de prévenir les risques de corruption avec un niveau raisonnable, la Direction a défini un mode de relation et de négociation avec les fournisseurs qui l'implique systématiquement et nécessairement.

Les paiements sont générés par le service comptable et autorisés par la Direction disposant des délégations de pouvoir ad hoc.

ii. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La Société respecte la conformité des produits qu'elle commercialise aux normes européennes et internationales en matière de sécurité et de santé des consommateurs.

iii. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

La Société n'engage pas d'action particulière dans ce domaine mais respecte scrupuleusement les Droits de l'Homme au sein de son organisation.

13. Facteurs de risques

Les risques décrits ci-dessous sont à la date du présent Rapport Annuel Financier, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

13.1. Risques spécifiques relatifs au secteur d'activité de la Société

i. Risques liés à la concurrence

La Société intervient sur un marché très concurrentiel. Malgré le caractère innovant de ses produits, en particulier sur la catégorie de la mobilité électrique, et la connaissance approfondie de ses clients, la Société pourrait être confrontée à des concurrents disposant de moyens financiers très significatifs et donc susceptibles de pénaliser fortement son chiffre d'affaires et ses résultats.

ii. Risques liés à la baisse des prix des produits commercialisés

La Société distribue certains produits dont les prix subissent une déflation permanente (notamment sur son activité de stockage). De ce fait, elle est parfois contrainte de stopper la commercialisation de certains produits ou de certaines gammes de produits, ou bien de consentir des rabais commerciaux afin d'écouler certaines références, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la situation financière de la Société.

iii. Risques liés à l'environnement économique et géopolitique des zones d'approvisionnement

La Société achète l'essentiel de ses produits dans les pays émergents et notamment en République Populaire de Chine. Les éléments suivants dans les zones d'approvisionnement pourraient avoir un élément défavorable sur la situation financière de la Société : hausse des coûts notamment salariaux, évolutions géopolitiques majeures, accroissement des droits de douane, autres mesures protectionnistes etc. En outre, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de l'épidémie de Coronavirus qui sévit, la Société peut être touchée par des fermetures d'usines de ses fournisseurs ainsi qu'une fermeture des frontières, ce qui impacterait directement son activité et sa situation financière.

13.2. Risques liés à l'exploitation de la Société

i. Risques liés aux produits commercialisés

La Société est présente sur un marché en constante évolution et elle doit par conséquent être capable d'offrir à ses clients les produits demandés par les consommateurs. Si à un moment donné, la Société se trouvait dans l'impossibilité de fournir à ses clients des produits répondant à leurs attentes, une telle situation aurait un fort impact défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, la mobilité électrique constitue un marché encore émergent où les besoins des consommateurs vont évoluer, et où certains produits pourraient souffrir à l'avenir d'un effet de mode. Sur ce même marché, les enseignes de distribution, clientes de la Société se montrent prudentes sur leur niveau de stock, faisant reposer sur la Société un risque stock plus important que dans ses autres catégories. Si la Société n'arrivait pas à correctement anticiper les tendances du marché, sa situation financière pourrait être impactée par une baisse de son niveau d'activité, et un risque d'obsolescence d'une partie de ses stocks.

Par ailleurs, la situation financière de la Société pourrait également être impactée si les produits qu'elle commercialise étaient confrontés à des problèmes de qualité significatifs. Bien que la Société se montre précautionneuse sur la qualité de ses produits et composants et sur les processus de fabrication de ses fournisseurs, les produits de mobilité contiennent notamment des batteries en lithium pouvant présenter des risques de dysfonctionnement voire d'inflammation. En plus de l'impact négatif sur la réputation commerciale de la Société, de tels problèmes pourraient entraîner des coûts importants liés notamment à la mise en œuvre de la garantie des produits, au rappel des produits, aux coûts logistiques et aux remplacements des produits, certains de ces coûts étant pris en charge par les programmes d'assurance de la Société.

ii. Risques clients

La Société est exposée à différents risques :

- Risque d'impayés et encours clients : comme toute société ayant une activité de nature commerciale, la Société est exposée à des risques d'impayés de ses clients. Néanmoins, compte tenu de la qualité de ses clients qui sont essentiellement de grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée, ce risque est limité. Ainsi, le montant des provisions sur créances clients est nul à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le montant des créances client échues et non recouvrées à la clôture s'est élevé à 1 183 K€ au 31 décembre 2019, dont 4 K€ de créances en retard de moins de 60 jours.
- Risque de dépendance : la Société commercialise essentiellement ses produits auprès de grandes surfaces généralistes et de grandes surfaces spécialisées. Au cours de l'exercice 2019, les trois principaux clients de la Société ont représenté 62 % du chiffre d'affaires de la Société. La Société cherche de diversifier son portefeuille clients afin de limiter au maximum son risque de dépendance.

iii. Risque de dépendance envers ses fournisseurs

La Société a développé des relations de proximité avec des fournisseurs clés, dans le domaine de la mobilité urbaine et du stockage numérique. Dans l'hypothèse où les relations créées avec certains fournisseurs clés viendraient à se détériorer, cela pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société, via une augmentation du coût d'approvisionnement de certains produits ou bien résulter en une rupture d'approvisionnement.

iv. Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 1 136 K€ au 31 décembre 2019 soit moins de 59 jours de chiffres d'affaires. Ce stock est composé à la fois de produits finis et de composants, les composants étant utilisés (i) pour l'activité d'assemblage de disques durs effectuée en interne et (ii) dans le cadre d'une activité de service après-vente pour l'ensemble des gammes de produit. Ces stocks sont entreposés dans deux entrepôts. La destruction ou le vol de ces stocks pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

Néanmoins, la Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur les stocks. Dans la mesure du possible, la Société livre directement ses clients afin de minimiser le portage des stocks.

v. Risques liés au transport

La Société prend en charge le transport des produits des lieux de fabrication (Chine continentale principalement) vers la France (jusqu'au client final de la Société). Pour cela, la Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (maritime et aérien). Tout problème lié au transport des produits (vol, retard, détérioration...) est susceptible d'avoir un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société a souscrit une police d'assurance afin de couvrir le risque portant sur le transport des produits.

vi. Risques liés aux systèmes d'information

La Société utilise un certain nombre d'outils informatiques dans le cadre de sa gestion courante notamment. Si ceux-ci devaient être détruits ou endommagés, l'activité de la Société serait perturbée significativement et cela pourrait avoir des conséquences sur la situation financière de la Société.

vii. Risques liés à l'accès aux financements

A l'exception d'un contrat de financement de créances commerciales et de lignes de crédit documentaire import, la Société ne dispose, à la date d'établissement du présent Rapport Annuel Financier, d'aucun endettement moyen et long terme auprès d'établissements financiers, à l'exception d'un prêt garanti par l'Etat français mis en place en avril 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Il n'est pas exclu que la Société, en fonction de son développement, ait recours à des financements complémentaires pour accompagner le développement de son activité notamment sur le marché de la mobilité électrique. Si la Société ne parvenait pas à obtenir ces financements bancaires cela pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

13.3. Risques liés à la dépendance à l'égard de dirigeants et des collaborateurs-clés

La Société bénéficie notamment des connaissances du marché chinois de son Président-Directeur général qui dispose d'une maîtrise de la langue, d'une connaissance de la culture chinoise et d'une forte culture industrielle indispensables pour mettre en place des relations durables avec certains fournisseurs. Un départ non préparé pourrait pénaliser l'activité de la Société et donc sa situation financière. Cependant, l'arrivée en 2017 d'un directeur général adjoint disposant d'un large périmètre d'intervention et disposant d'une expérience professionnelle de 20 ans avec l'Asie accumulée au cours de différents postes de direction dans des groupes de distribution, permet de contenir ce risque.

13.4. Risques financiers et de marché

i. Risques de change

En 2019, la Société a réalisé 67% de ses achats et a facturé 30% de son chiffre d'affaires en dollar américain. Le reste des ventes est effectué en euros. La Société a réalisé 27% de son chiffre d'affaires en yuan et 5% en euros.

La Société est donc exposée à la variation du cours du dollar américain par rapport à l'euro.

Afin de réduire l'impact de cette variation de cours sur le résultat, en plus des efforts de développer des ventes facturées dans cette devise chaque fois que cela est possible, la Société s'efforce de réduire au maximum le décalage entre la remise d'un prix ferme en euros aux clients et le paiement de ses fournisseurs. Elle procède par ailleurs au cas par cas à des couvertures de change sur les opérations significatives.

Sur la base des achats et des ventes en dollar américain de l'exercice 2019 et correspondant à la conversion au taux moyen de la période des transactions en dollar américain, une évolution du cours du dollar américain de 10% par rapport à ce taux moyen, et pendant chaque décalage des échéances clients et des fournisseurs, aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société.

Au cours de l'exercice 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(138)	138

Au cours de l'exercice 2018 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Sur les cycles de transactions	(335)	335

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du dollar américain par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le dollar américain sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du dollar US par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au dollar US
Créances clients libellées en USD	76	(76)
Dettes fournisseurs libellées en USD	(10)	10
Disponibilités en USD	13	(13)

Sur la base des achats en yuan de l'exercice 2019 et correspondant à la conversion au taux moyen de la période des transactions en yuan, une évolution du cours du yuan de 10% par rapport à ce taux moyen, et pendant chaque décalage des échéances clients et des fournisseurs, aurait un impact comme suit sur le résultat de la Société.

Au cours de l'exercice 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Sur les cycles de transactions	(139)	139

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité à une appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro ou à une dépréciation de 10% de l'euro contre le yuan sur les montants des dettes fournisseurs et la trésorerie tenue en cette devise :

Au 31 décembre 2019 (en K€)	Appréciation de 10% du yuan par rapport à l'euro	Appréciation de 10% de l'euro par rapport au yuan
Dettes fournisseurs libellées en CNY	(49)	49
Disponibilités en CNY	0	(0)

ii. Risques sur les actions propres et autres placements financiers

Le cours de l'action de la Société est caractérisé par de fortes variations, à l'instar d'autres penny stocks. Au cours des trois dernières années, de 2017 à 2019, le plus bas cours de l'action de la Société a été de 0,07 euro et le plus haut, à 0,47 euro. L'ampleur de ces variations s'explique par le faible niveau du prix de l'action, les performances financières de la Société et du secteur, ainsi que la fluctuation générale des marchés financiers.

Au 31 décembre 2019, la valeur des actions propres détenues s'élevait de 773 K€ (au cours de clôture du 31 décembre 2019 de 0,14 euro), pour 5 521 948 actions à cette date. Une variation de 0,01 euro du cours de bourse aura un effet sur la valeur des actions propres détenues de 55 K€, à la hausse comme à la baisse. La plus-value ou moins-value réalisée sera enregistrée au moment de la cession des titres. La moins-value latente faisant quant à elle l'objet d'une provision pour dépréciation.

La Société détient au 31 décembre 2019, en outre, à titre de placement financier 344 007 actions de la société Diagnostic Medical Systems (DMS), admis aux négociations sur le marché réglementé (compartiment C) d'Euronext à Paris, dont le cours de bourse est susceptible de fluctuer. Une variation de 10% du cours de ces actions sur le marché par rapport à leur prix moyen d'acquisition d'origine aura un impact d'environ 91 K€, en plus-value comme en moins-value. La même méthode comptable de prudence en matière de provisions s'applique à ces actifs financiers à court terme.

13.5. Risques juridiques

i. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est propriétaire de nombreuses marques pour la commercialisation de ses produits. La contrefaçon de ses marques par des tiers pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société et pourrait contraindre la Société à avoir recours à des procédures judiciaires avec tous les frais et charges que cela peut entraîner dans un premier temps.

La Société a pris toutes les mesures « raisonnables » pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle n'enfreint pas les droits de tiers.

ii. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société a identifié les principaux risques :

- Des risques liés à la non-conformité des produits commercialisés par la Société aux différentes normes : les produits commercialisés par la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur des pays de commercialisation. Le non-renouvellement ou perte de conformité des produits actuellement commercialisés ainsi que la non-conformité des produits nouveaux est susceptible d'impacter négativement la situation financière de la Société ;
- Des risques liés à la non-conformité aux normes relatives à l'élimination des déchets : la Société se conforme actuellement aux directives européennes relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la directive relative à la limitation des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Un durcissement de ces directives pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, en renchérissant notamment le coût de fabrication des produits. Le Centre Régional de Récupération est chargé de la gestion des déchets de la Société ;
- Des risques liés à l'évolution de la réglementation notamment sur les produits de mobilité électrique pour laquelle la législation en vigueur est en cours d'établissement. Bien que présente au sein de la commission AFNOR en charge de l'établissement de recommandations, l'évolution de la réglementation pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société notamment par un renchérissement du coût de fabrication des produits, ou bien par la restriction portée à certains usages, restreignant ainsi le marché adressable.

En matière de provisionnement des risques juridiques, la Société n'a pas de procédures formalisées mais examine les sujets au cas par cas, le cas échéant en collaboration avec son commissaire aux comptes.

13.6. Risque lié à l'épidémie de Covid-19

Dans le contexte épidémique Covid-19, et conformément au strict respect des recommandations mondiales de l'OMS et des mesures gouvernementales visant à limiter la propagation du virus, CIBOX s'est organisé pour protéger la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires mais aussi pour maintenir ses engagements et la poursuite de son activité dans les meilleures conditions possibles.

Bien que l'activité commerciale du premier trimestre 2020 ait été en forte croissance, l'épidémie de Covid-19 aura un impact sur les activités de CIBOX et les perspectives 2020 qu'il est difficile de quantifier avec précision à la date du présent rapport financier, notamment parce que l'évolution de l'épidémie, l'étendue et la durée des mesures décidées par les gouvernements restent incertaines. CIBOX étudie et suit avec attention chacune des mesures mises en place par les pouvoirs publics et les institutions.

CIBOX évalue ces impacts et met à jour ses estimations régulièrement en fonction de l'évolution sanitaire, afin d'adapter au mieux et dans les meilleurs délais les mesures de continuité de l'activité et de protection de ses salariés.

Cependant CIBOX anticipe que le marché de la mobilité urbaine va être impacté par la crise sanitaire, à l'issue de laquelle l'usage des transports en commun sera d'un moindre niveau qu'avant crise, de façon temporaire ou pérenne. Dans ce contexte, la demande en produits de micro-mobilité pourrait s'en trouver accrue. Pour autant, la société réalisant l'essentiel de son activité via des revendeurs devra compter sur leur réouverture et leur dynamisme pour porter ce potentiel de croissance.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Organes d'administration et de direction de la société

1.1. Conseil d'administration de la Société

i. Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-après présente la composition du conseil d'administration à la date du Rapport Annuel Financier, ainsi que les mandats et fonctions exercées en dehors de la Société des membres du conseil d'administration de CIBOX au cours des cinq dernières années.

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nationalité/Adresse	Date de désignation Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
M. Ming Lun Sung	Né le 4 mars 1957 Nationalité française 66 rue de Rennes 75006 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Président du conseil d'administration, administrateur et Directeur général	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Président-Directeur général En dehors de la Société : Gérant de la Société BTC France Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant
M ^{me} Chantal Tibaut	Née le 27 octobre 1950 Nationalité française 2 rue Chateaubriand, 91600 Savigny-sur-Orge	Désignation : assemblée générale mixte du 15 juillet 2015 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Administratrice	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Responsable Juridique (contrat de travail) jusqu'au 30 septembre 2018 (retraite) En dehors de la Société : Néant
M. Paul Georges Lebre	Né le 14 février 1969 Nationalité française 22, rue de Thionville, 59000 Lille	Désignation : assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : Directeur général adjoint (contrat de travail) depuis le 14 août 2017- administrateur depuis le 23 janvier 2018 En dehors de la Société : Néant Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant

M^{me} Sandrine Brèche	Née le 18 mai 1975 Nationalité française 27, rue des Gallerands, 95160 Montmorency	Désignation : assemblée générale mixte du 23 janvier 2018 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administratrice indépendante, préside le conseil d'administration lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : administratrice En dehors de la Société : gérante de la société Opaya Group & Jobscore (agence de marketing et de communication). Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Néant
Foch Partners Représentée par M. Yaacov Gorsd	3 avenue Hoche 75008 Paris	Désignation : assemblée générale mixte du 15 octobre 2019 Expiration : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Mandats et fonctions exercés à la date du Rapport Annuel Financier : Au sein de la Société : néant En dehors de la Société : Président Simon's Hotel Gérant SCI Foch Invest Gérant Murcom Gérant Foch Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés : Au sein de la Société : Néant En dehors de la Société : Gérant SNC Roz Gérant SNC Parking Olympia Administrateur de We.Connect

ii. Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Monsieur Ming Lun Sung est Président-Directeur général de la Société depuis le 30 juin 2003. Ingénieur électronique de formation, il a créé en 1986 la société Abacus Equipement Electronique (AEE), qui est devenue ensuite un des acteurs majeurs en France dans la distribution d'ordinateurs, d'équipements et de composants informatiques. En 1996, la société AEE a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros. Au début des années 2000, la société AEE a été acquise par Behavior Technology Corp (BTC), un groupe coté à la bourse à Taiwan, dans le cadre de son plan de développement en Europe. Monsieur Ming Lun Sung a été alors nommé à la tête des filiales françaises du groupe BTC. En 2003, BTC a pris 70% du capital de la Société et nomme Monsieur Ming Lun Sung Président-Directeur général de CIBOX, poste qu'il occupe à la date du Rapport Annuel Financier. Par ailleurs, Monsieur Ming Lun Sung est actuellement gérant de la société BTC France, contrôlée par la société de droit taïwanais BTC qui était actionnaire principal de CIBOX jusqu'en janvier 2014.

Madame Chantal Tibaut a rejoint CIBOX en janvier 1996. Madame Chantal Tibaut a intégré le comité de direction de CIBOX en charge notamment du superviser les différents services du groupe CIBOX-LCI, ses filiales et ses partenaires extérieurs (le groupe comptait alors 320 salariés). Après la prise de contrôle par le groupe taïwanais BTC, elle s'est occupée des affaires juridiques et administratives, jusqu'au 30 septembre 2018, date de fin de ses fonctions (départ à la retraite). Lors de l'assemblée générale mixte du 15 juillet 2015, elle a été nommée membre du conseil d'administration de la Société.

Monsieur Paul Georges Lebre a rejoint CIBOX le 14 août 2017 en qualité de Directeur général adjoint salarié. Il est ensuite entré au conseil d'administration de CIBOX le 23 janvier 2018. Monsieur Paul Georges Lebre est diplômé de l'Université de Stanford (Palo Alto, CA), *Innovation & Entrepreneurship*, Programme SPCD, Professional Certificate (2015), d'un MasterShip en Management et Leadership d'Amplitude Paris (2012), d'un Master II (DESS) en Marketing de l'IAE de Paris (1993) et d'une Maîtrise de Sciences de Gestion (MSG) de l'Université Paris XII (1992). Après un parcours comme entrepreneur et consultant en Business Development (mars 2006 – septembre 2010), il a intégré HTM Group (Retailers spécialisés : Boulanger, Electro Dépôt) en octobre 2010 en qualité de Directeur du Développement Produit chez Sourcing & Création, CEO (Directeur général) de B'DOM et CEO (Directeur général) de Sourcing & Création (2014).

Madame Sandrine Brèche a rejoint CIBOX en qualité d'administratrice. Sa désignation au conseil d'administration a été décidée le 23 janvier 2018. Madame Sandrine Brèche est considérée comme indépendante au sens de la recommandation n°3 du code Middlenext auquel CIBOX se réfère. Madame Sandrine Brèche est gérante depuis 2004 de l'agence Opaya Group & Jobscore (marketing et de communication). Dans le cadre de ses activités professionnelles au sein de cette agence, elle a exécuté différentes missions pour des clients du secteur de la distribution (Carrefour, Fnac, Conforama, Cdiscount, Samsung, Sandisk, Volkswagen Group, Remington, Russell Hobbs, Iams, Eukanuba, Tetra, Wacom, Medisana, Ihealth, CC MSA, Weight Watchers etc) en marketing (opérationnel, événementiel, social media, web, création graphique etc).

Foch Partners, représentée par M. Yaacov Gorsd, a rejoint CIBOX en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2019. Monsieur Yaacov Gorsd connaît bien CIBOX pour l'avoir créée et présidée en ses débuts puis l'avoir introduite en Bourse en 1999, étant alors le plus jeune entrepreneur français à présider une société cotée. Après avoir quitté Cibox, il a réorienté ses activités dans l'immobilier et la construction, en France et à l'étranger.

iii. Jetons de présence perçus par les administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2019 a décidé de fixer à 17 000 euros le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2019, à répartir entre les administrateurs afin de rémunérer leur participation aux réunions du conseil d'administration. Le détail des versements est précisé au paragraphe ci-dessous Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

iv. Nationalité des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, tous les administrateurs sont de nationalité française.

v. Membres indépendants du conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose d'un membre indépendant, Madame Sandrine Brèche, au sens du code Middlednext auquel la Société a décidé de se référer en raison de sa taille, lors du conseil d'administration du 13 mars 2018. La Société ne remplit pas ainsi la recommandation n°3 du code Middlednext invitant les sociétés à disposer d'au moins deux membres indépendants si la taille du conseil le permet et d'avoir un ratio d'indépendants s'approchant de 50% lorsque le capital de la société est « dilué ». Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante, préside le conseil d'administration lorsque celui-ci est amené à exercer les missions confiées au comité d'audit.

Pour une information détaillée sur l'adhésion au code de gouvernance d'entreprise de Middlednext, voir le rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

vi. Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend, à la date du Rapport Annuel Financier, deux femmes et trois hommes et se conforme ainsi aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce en matière de représentation équilibrée hommes-femmes.

vii. Réunions du conseil d'administration en 2019

Au cours de l'année 2019, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux d'assiduité des administrateurs était supérieur à 95% en 2019. L'agenda des réunions a été le suivant:

- **30 janvier 2019**
le conseil d'administration s'est réuni pour arrêter le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2018 et discuter des perspectives de la Sociétés ;
- **16 avril 2019**
le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clos le 31 décembre 2018 ;
- **26 avril 2019**
le conseil d'administration a décidé la convocation de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2019 ;
- **12 juin 2019**
le conseil d'administration a décidé de l'attribution des jetons de présence ;
- **26 juillet 2019**
le conseil d'administration a décidé d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;
- **26 septembre 2019**
le conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels 2019 ;

- **30 septembre 2019**

le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive des actions gratuites au profit des salariés et la cotation des actions définitivement attribuées ;

- **14 octobre 2019**

le conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

1.2. Direction générale

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur général. Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de la Société ne sont pas dissociées. Elles sont confiées à M. Ming Lun Sung.

2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

2.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

A la date du Rapport Annuel Financier, aucun dispositif de rémunération ou avantage au bénéfice des administrateurs n'est prévu, autre que des jetons de présence et, s'agissant de Monsieur Paul Georges Lebre, des salaires et traitements perçus dans le cadre de contrats de travail antérieurs à leur entrée au conseil d'administration.

Tableau 1 sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2017 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (montants en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montants en euros)
M^{me} Sandrine Brèche			
Jetons de présence*		1 569	5 000
Autres rémunérations		Néant	Néant
M^{me} Chantal Tibaut			
Jetons de présence*	2 000	1 569	12 000
Autres rémunérations**	23 940	28 490	Néant
Paul Georges Lebre			
Jetons de présence*	Néant	Néant	Néant
Autres rémunérations**	55 015	147 916	147 227
AI Investment représentée par M. Fabrice Trifaro			
Jetons de présence*	2 000	Néant	Néant
Autres rémunérations**	Néant	Néant	Néant

* Il est précisé que le montant des jetons de présence correspond à un montant brut avant retenue fiscale prélevée à la source par l'entreprise.

** Rémunérations versées au titre d'un contrat de travail (montants bruts)

2.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux non dirigeant	Montants versés au cours de l'exercice 2017 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (montant en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2019 (montant en euros)
M. Ming Lun Sung			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	21 600	22 000	21 600
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant	Néant
Total	21 600	22 000	21 600

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2019	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Ming Lun Sung						
Rémunération fixe	21 600	21 600	22 000	22 000	21 600	21 600
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	21 600	21 600	22 000	22 000	21 600	21 600

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions gratuites attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Ming Lun Sung	Néant	Néant	Néant

Rémunérations variables pluriannuelles

Nom du dirigeant mandataire social	Exercices
M. Ming Lun Sung	Néant

Autres informations en matière de contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'autres engagements pris par la Société envers les dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Ming Lun Sung Président-Directeur général Début de mandat : 30 juin 2003 Fin de mandat : 2021*		X		X		X		X

* c'est-à-dire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital social

2.3.1. Détention d'actions de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier, M. Ming Lun Sung détient 7 417 149 actions CIBOX, soit 6,58 % du capital et 12,34% des droits de vote théoriques de la Société et 12,93% de droits de vote exerçables de la Société (sur la base d'un capital composé de 112 727 740 actions représentant 120 258 815 droits de vote (droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF) et 114 736 867 droits de vote exerçables).

2.3.2. Actions attribuées gratuitement

Lors de l'assemblée générale du 15 juin 2018, autorisation a été donnée au conseil d'administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites (Résolution n° 9) dont le plafond ne doit pas dépasser 4 461 785 titres. L'assemblée générale n'a pas déterminé une répartition particulière entre les salariés et les mandataires sociaux ce qui est laissé à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018, a fait usage de la délégation qui lui a été consentie et a procédé à l'attribution de 2 600 000 actions gratuites aux cadres de l'entreprise, dont 2 500 000 actions émises au bénéfice de M. Paul Georges Lebre, directeur général adjoint, et 100 000 actions émises au bénéfice de cinq cadres de l'entreprise. La période d'acquisition est de 12 mois soit jusqu'au 28 septembre 2019, et la période minimale de conservation des actions à l'issue de l'acquisition, est d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Il n'y a pas eu d'autres usages de la délégation que celle mentionnée ci-dessus à la date du Rapport Annuel Financier.

2.3.3. Options de souscription ou d'achat d'actions

A la date du présent Rapport Annuel Financier, la Société n'a pas procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

2.4. État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes étroitement liées sur les titres de la Société

A la date du Rapport Annuel Financier et au cours des trois derniers exercices (2017, 2018 et 2019), la Société a été destinataire d'une déclaration effectuée par Monsieur Ming Lun Sung dans le cadre de l'article 19 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 et de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier pour une opération datant du 22 septembre 2017 :

Nom du déclarant : Monsieur Ming Lun Sung
Fonctions : Président-Directeur général de CIBOX

Date de l'opération : 22 septembre 2017

Date de la déclaration : 4 octobre 2017
(Avis AMF n°2017DD512845)

Nature de l'opération : acquisition

Montant de l'opération : 100 000 euros
(Prix unitaire de 0,10 euro)

2.5. Fonctionnement des organes d'administration et de direction conflits d'intérêts

2.5.1. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté, le 24 octobre 2017, un règlement intérieur prévoyant les droits et obligations des administrateurs. Le règlement intérieur précise ou complète certaines dispositions législatives, réglementaires ou statutaires concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

Le règlement intérieur a notamment rappelé les restrictions et obligations en matière d'opérations sur les titres CIBOX applicables aux membres du conseil d'administration ainsi que l'obligation de conservation au nominatif pur ou administré des titres de la Société détenus par tout membre du conseil.

Il renforce aussi les obligations en matière de diligence, d'assiduité, de confidentialité, de prévention des conflits d'intérêts et de loyauté qui sont applicables à chaque administrateur.

2.5.2. Code de gouvernement d'entreprise

Depuis le 13 mars 2018, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext. La Société respecte l'ensemble des recommandations du code Middlednext à l'exception de la recommandation n°3 en matière de composition du conseil d'administration qui ne comporte pas le nombre minimum de membres indépendants (le code préconise la présence de deux membres indépendants ainsi qu'un ratio d'indépendants approchant 50%). Eu égard à la taille de la Société, le conseil d'administration considère qu'à la date du présent rapport annuel financier, sa composition est équilibrée, et que le conseil d'administration est composé de membres expérimentés soucieux de l'intérêt social.

2.5.3. Comité d'audit et comités spécialisés

Compte tenu de la taille réduite de la Société, il a été décidé de confier les missions du comité d'audit au conseil d'administration. A ce jour, le conseil d'administration de la Société ne dispose pas d'un autre comité spécialisé (nomination, rémunération etc). La taille de la Société ne justifie pas, en effet, la mise en place de ces comités. Lorsque le conseil d'administration sera amené à exercer les missions confiées au comité d'audit, il sera alors présidé par Madame Sandrine Brèche, administratrice indépendante.

2.5.4. Administrateurs indépendants

Le conseil d'administration du 13 mars 2018 a statué sur l'indépendance de ses membres. A la date du Rapport Annuel Financier, le conseil d'administration de la Société a estimé qu'un seul de ses membres pouvait être considéré comme remplissant les critères d'indépendance fixés par le code Middlednext. Par conséquent, le conseil

d'administration ne comporte qu'un seul membre indépendant (Madame Sandrine Brèche) parmi les cinq membres composant le conseil.

2.5.5. Procédures de contrôle interne

Des procédures de contrôle interne vont être mises en place sous le contrôle du Président-Directeur général de la Société afin d'accompagner la croissance du groupe et la complexification éventuelle des opérations. L'objectif sera ainsi de :

- mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- réduire les délais de production d'une information comptable et financière fiable ;
- renforcer les procédures internes de contrôle et les formaliser ;
- d'une manière générale, mettre en place des procédures et des outils afin d'améliorer l'existant et d'anticiper les problématiques engendrées par le développement du groupe.

La comptabilité est réalisée en interne avec l'aide de prestataires externes (cabinet d'expertise-comptable, conseil juridique). Les fonctions suivantes : recherche de fournisseurs qualifiés, négociation avec les transporteurs, négociation avec les prestataires de services après-vente sont remplies par le Président-Directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

2.5.6. Détention du capital de la Société par les mandataires sociaux

Chacun des administrateurs détient au moins une action de la Société conformément aux statuts de la Société (article 16.3). Conformément au règlement intérieur mis en place par le conseil d'administration, tous les administrateurs doivent inscrire leurs actions CIBOX au nominatif.

2.5.7. Conflits d'intérêts au niveau des membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs a été sélectionné en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que membre de la direction générale.

2.5.8. Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

Ces contrats sont détaillés dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant page 49 du présent Rapport Annuel Financier.

2.5.9. Déclarations concernant la direction générale et les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus. En outre, à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de la sanction rendue par l'AMF en juillet 2018 à l'égard du Président de CIBOX, M. Ming Lun Sung.

2.5.10. Participation aux assemblées générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société au moins trois jours avant l'assemblée.

Un avis de réunion est publié au moins 35 jours calendaires avant l'assemblée et la première convocation à la date d'assemblée est d'au moins quinze jours. En pratique, la Société publie un avis de réunion valant avis de convocation au bulletin des annonces légales et obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales.

2.5.11. Mesures anti-OPA et droits de vote double

La Société ne dispose d'aucune mesure lui permettant de faire obstacle à une offre publique d'acquisition non sollicitée. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison de la détention d'actions anciennes en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, conformément à l'article L. 225-123 alinéa 3 du code de commerce. Ce dispositif (droit de vote double « légal ») introduit par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 est susceptible de retarder une prise de contrôle rampante, sans toutefois qu'elle constitue véritablement une mesure anti-OPA. Il est précisé que les actionnaires de la Société agissant de concert dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 17 décembre 2017 ont converti leurs actions au nominatif et pourront ainsi obtenir à l'issue du délai de deux ans, des droits de vote double.

2. Rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration a arrêté le présent rapport au cours de sa réunion du 22 avril 2020 conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce. Ce rapport est établi en vue de présenter les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable au Président-directeur général en raison de son mandat. En effet, depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2, les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de soumettre ces questions au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Ce dispositif prévoit deux types de scrutins :

- un vote *ex ante*, conformément à l'article L. 225-37-2 du code de commerce, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au dirigeants mandataires sociaux; L'approbation de ces rémunérations est requise pour toute modification des éléments et à chaque renouvellement du Président ;
- un vote *ex post*, organisé conformément à l'article L. 225-100 du code de commerce, l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération, sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visant chaque dirigeant ; Ce vote conditionne le versement des éléments variables ou exceptionnels de rémunération au titre de l'exercice précédent.

Il est rappelé que les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-directeur général ont été approuvés dans le cadre du vote *ex ante* par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2019 (résolution n°6) et n'ont pas été modifiés depuis lors. Un vote *ex post* doit avoir lieu l'année suivante l'approbation de ces principes et critères, soit cette année.

Dans le cadre du vote *ex post*, il vous est demandé d'approuver lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2020 la politique de rémunération applicable au Président-directeur général.

Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du code de commerce. Néanmoins, le Président-directeur général ne bénéficie pas d'éléments de rémunération variables et exceptionnels.

Président-directeur général

Rémunération fixe :

Le Président-directeur général a perçu 21 600 euros au titre de l'exercice 2019, contre une rémunération de 22 000 en 2018.

Rémunération variable :

La rémunération du Président-directeur général ne comporte pas de part variable.

Fait à Alfortville, Le 22 avril 2020

3. Délégations de compétences et des autorisations en cours de validité

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier, adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2018 :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Attribution gratuite d'actions :				
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre en une ou plusieurs fois avec délégation au conseil d'administration pour établir la liste des bénéficiaires et les conditions associées.	15 juin 2018 (résolution n°9)	24 mois (15 juin 2020)	4,5% du capital social	2 600 000 actions* (2,6% du capital)
Augmentation de capital par incorporation de réserves				
Autorisation d'augmentation le capital par incorporation de réserves, bénéfice, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	15 juin 2018 (résolution n°11)	26 mois (15 août 2020)	Non applicable	Néant

* Décision du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2018

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier, adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2019 :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.	12 juin 2019 (résolution n°7)	26 mois (12 août 2021)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°7, 8) et/ou 15 millions de titres de créances ; plafond commun avec les résolutions n°7, 8 et 9	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (placement privé)				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.	12 juin 2019 (résolution n°8)	26 mois (12 août 2021)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°7, 8) et/ou 15 millions de titres de créances ; plafond commun avec les résolutions n°7, 8 et 9	Néant
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de personnes)				
Autorisation d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.	12 juin 2019 (résolution n°9)	18 mois (12 décembre 2020)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°7, 8) et/ou 15 millions de titres de créances ; plafond commun avec les résolutions n°7, 8 et 9	219 539 € en nominal (juillet 2019)

Autorisations ou délégations financières en cours de validité à la date du Rapport Annuel Financier, adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 octobre 2019 :

Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation
Augmentation de capital / Plan Epargne Entreprise				
Autorisation d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société	15 octobre 2019 (résolution n°3)	26 mois (15 décembre 2021)	1 million d'euros en nominal (plafond commun avec les résolutions n°7, 8) et/ou 15 millions de titres de créances ; plafond commun avec les résolutions n°7, 8 et 9	Néant
Clause d'extension sur les 8° et 9° résolutions de l'Assemblée Générale du 12 juin 2019				
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre lors de l'utilisation des résolutions 7, 8 ou 9 de l'assemblée générale du 12 juin 2019, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.	15 octobre 2019 (résolution n°2)	26 mois (15 décembre 2021)		Néant

Fait à Alfortville, Le 22 avril 2020

COMPTES ET ANNEXES

1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2019

2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	588	285
Amortissement	-280	-277
Total immobilisations incorporelles	308	8
Autres immobilisations corporelles	619	539
Amortissement	-555	- 532
Total immobilisations corporelles	64	7
Autres participations	317	317
Provision	0	0
Autres immobilisations financières	140	150
Total immobilisations financières	457	467
Total actif immobilisé	829	482
Stocks	1 136	817
Avances et acomptes	1 112	0
Clients et comptes rattachés	1 425	1 820
Autres créances	272	43
Charges constatées d'avance	2	2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 925	2 283
Total actif circulant	5 872	4 965
Total actif	6 701	5 447

2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	2 255	1 983
Prime d'émission	2 414	1 634
Réserves et report à nouveau	4	108
Résultat de l'exercice	6	- 52
Total des capitaux propres	4 679	3 673
Provisions pour risque	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	818	916
Fournisseurs et comptes rattachés	1 010	785
Dettes fiscales et sociales	194	73
Autres dettes	0	0
Total dettes et provisions	2 022	1 774
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	6 701	5 447

2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	7 024	11 242
Autres produits et reprises de provision	41	994
Total des produits d'exploitation	7 065	12 236
Achats consommés	5 548	9 206
Variation de stocks	-300	181
Marge brute	1 776	1 855
Taux de marge brute	25,3%	16,5 %
Autres achats et charges externes	861	1 282
Impôts et taxes	14	30
Salaires, traitements et charges sociales	772	688
Dotation aux amortissements et provisions	293	392
Autres charges	39	457
Total charges d'exploitation	7 227	12 236
Résultat d'exploitation	-162	0
Produits financiers	273	752
Charges financières	-80	- 617
Résultat financier	193	135
Produits exceptionnels	8	401
Charges exceptionnelles	-33	- 588
Résultat exceptionnel	-25	-187
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	6	-52
Résultat net par action en euros	0,000	0,000
Résultat net dilué par action en euros	0,000	0,000

2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2019 au 31-12-2019	du 01-01-2018 au 31-12-2018
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	6	- 52
Dotation aux amortissements des immobilisations	26	70
Variation de stocks	-300	565
Variation des clients et comptes rattachés	595	2 330
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-1 342	40
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	224	- 2 184
Variation des dettes fiscales et sociales	121	- 225
Variation des autres dettes		
Dotation (reprise) de provision	-18	-148
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-888	396
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-303	- 8
Acquisition d'immobilisations corporelles	-80	- 8
Acquisition d'immobilisations financières	-29	- 20
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	39	73
Total flux de financement généré par les investissements	-373	37
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	220	0
Augmentation de la prime d'émission	780	0
Souscription d'emprunts	-97	-1 080
Total flux de financement générés par les moyens de financement	903	-1 080
Total flux de financement utilisés pendant la période	-358	-647
Disponibilités au début de la période	2 283	2 930
Disponibilités à la fin de la période	1 925	2 283
	-358	-647

2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	1 983	1 983	1 983	2 255
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	99 151	99 151	112 728
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par convention d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	11 823	15 372	16 824	11 242	7 024
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	797	1 069	517	715	-258
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	737	458	398	(52)	6
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	4	3,5	5,5	9	9
Montant de la masse salariale (en K€)	158	143	241	488	543
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	68	63	93	201	228

2.6. Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

La Société a réalisé en juillet 2019 une augmentation de capital d'un montant total d'un million d'euros, souscrite par la société Foch Partners.

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel, depuis le 31-12-2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la valeur brute des stocks s'élèvent à 1 238 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 102 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nette de 1 136 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Outillage industriel	488 877	78 280		567 157
Agencements	11 100	1 939		13 039
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	29 460			29 460
Total	538 604	80 219		618 823

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Outillage industriel	485 171	21 466		506 637
Agencements	11 100	388		11 488
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	26 243	1 943		28 186
Total	531 681	23 797		555 478

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

Les nouveaux éléments d'actif incorporel proviennent des droits de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros. Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 28 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 28 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 84 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées des crédits d'impôt CICE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 pour 42 milliers d'euros et d'un montant de 230 milliers d'euros versé à titre conservatoire à l'Administration dans le cadre d'un contrôle fiscal. Cibox conteste toujours le bien-fondé de ce redressement et a décidé de saisir le tribunal administratif.

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2018	31-12-2019
Titres CIBOX	576	564
Titres nets DMS	275	426
Banque	1 432	935
Total	2 283	1 925

La société a cédé sur le marché des titres DMS : 30993 titres au cours du 1er semestre 2019 pour un montant de 35 milliers d'euros et 15000 titres au cours du 2nd semestre 2019 pour un montant de 16 milliers d'euros. La société détient au 31 décembre 2019 par conséquent 344 007 titres pour une valeur brute de 911 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 485 milliers d'euros. La valeur nette des titres DMS s'élève ainsi à 426 milliers d'euros

4.6. Variation des capitaux propres

	31-12-2017	Augmentation	Diminution	31-12-2018	Augmentation	Diminution	31-12-2019
Capital social	1 983 016			1 983 016	271 539		2 254 555
Primes d'émission	29 716 809	-28 082 810		1 633 999	780 458		2 414 457
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	83 695			83 695		52 000	31 695
Report à nouveau	-28 479 615	396 805	28 082 810	0	-52 173		-52 173
Résultat de la période	396 805	- 52 173	- 396 805	-52 173	6 258	52 173	6 258
Total	3 724 901	-27 738 178	27 686 005	3 672 728	1 006 082	104 173	4 678 983

Le capital est composé de 112 727 740 actions de 0,02 euros en valeur nominale.

La société avait émis le 28 septembre 2018 des actions gratuites au bénéfice de ses salariés portant sur 2 600 000 actions à 0,02 €, soit 52 000 €, imputés sur les « autres réserves ». Ces actions gratuites disposaient d'une période d'acquisition des droits d'un an, prenant fin le 28 septembre 2019, date à laquelle les salariés sont devenus propriétaires des titres sous-jacents. Ces titres disposent d'un engagement de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition.

La société a augmenté le 30 juillet 2019 son capital au profit de la société Foch Partners par émission de 10 976 948 actions nouvelles de 0,02 € de valeur nominale assorties d'une prime d'émission de 0,0711 €.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

en k EUR	31-12-2018	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2019
Provision sur stocks	120		19		102
TOTAUX	120		19		102

4.8. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

La société a mis en place en 2017 un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2019 s'élève à 819 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 84 milliers d'euros et des dettes sociales de 110 milliers d'euros.

4.10. Autres dettes

Néant.

4.11. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Il reste une dette nette ancienne à l'égard de BTC Corp. Taïwan de 428 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 7 024 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 2 044 milliers d'euros.

3.2. Transfert de charges

Néant.

3.3. Résultat financier

Le résultat financier de 193 milliers d'euros est constitué essentiellement des éléments suivants :

- Reprise de provision pour dépréciation des titres DMS suite à la cession d'une partie des titres et remontée du cours pour 272 milliers d'euros
- Intérêts versés d'affacturage pour 9 milliers d'euros
- Moins-value de cession de titres DMS pour 70 milliers d'euros

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement de factures 2018.

3.5. Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi on obtient :

- résultat net moyen par action en euros : 0,000 €
- résultat net dilué par action en euros : 0,000 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2018, le montant du déficit reportable est de 34.7 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2019 s'est élevé à 9 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux s'élèvent à 22 milliers d'euros en 2019.

Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 13 milliers d'euros.

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Honoraires versés au commissaire aux comptes

	M. Patrick Aubart	M. Patrick Aubart
En EUR	En 2019 (31/12/2018)	En 2018 (31/12/2017)
Commissariat aux comptes	40 000	40 000
Autres prestations	0	0
Total	40 000	40 000

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,
CIBOX Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 254 554,80 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos assemblées générales, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de mon rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.4 3.8 et 4.7 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

J'atteste de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, j'ai vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

J'ai été nommé commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 15 juillet 2015. Au 31 décembre 2019, j'étais dans la cinquième année de ma mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
Patrick Aubart

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux actionnaires,
CIBOX Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 254 554,80 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
Patrick AUBART

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents accessibles au public

Des exemplaires du Rapport Annuel Financier sont disponibles sans frais auprès de CIBOX Inter@ctive, 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et celui de la Société (www.CIBOXcorp.com).

Pendant toute la durée de validité du présent Rapport Annuel Financier, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.CIBOXcorp.com) ou à son siège social :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi ;
- les rapports des commissaires aux comptes de la Société et les états financiers de la Société des trois derniers exercices.
- sur simple demande adressée à la Société, au siège social situé 17, allée Jean-Baptiste Preux, Alfortville, 94140 ;
- sur le site internet <http://www.CIBOXcorp.com>.

L'information réglementée telle que définie par l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société.

Calendrier de communication financière

Les prochaines dates de communication financière seront les suivantes :

- Chiffre d'affaires du 2 nd trimestre 2020	16 juillet 2020
- Résultats semestriels 2020	24 septembre 2020
- Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2020	15 octobre 2020
- Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2020	28 janvier 2021
- Résultats annuel 2020	22 avril 2021



CIBOX

YOUR MOBILITY PARTNER

RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2019

17 allée Jean-Baptiste Preux
94140 Alfortville
investisseurs@CIBOXcorp.com